

localités d'un même réseau. Ce changement s'étant accompli insensiblement, à l'insu d'un grand nombre, n'a pu donner naissance aux doutes mentionnés plus haut.

Ce n'est que lorsque le Parlement a proclamé l'avance d'une heure par tout le Canada, et par suite dans chaque réseau qui gardait ainsi toujours une heure de différence avec le réseau voisin, que l'on s'est demandé quel était l'effet de ce changement au point de vue des obligations ecclésiastiques fondées sur l'heure.

Ces diverses notions rendront plus facile et plus claire la discussion des décrets qu'il faut étudier ici.

(À SUIVRE)

CHAPELLE DE LA REPARATION AU SACRÉ-CŒUR

LE samedi, 22 juin 1918, la chapelle de la réparation, sise à la Pointe-aux-Trembles, jusqu'aujourd'hui la propriété des Pères du Saint-Sacrement, est devenue, par contrat régulier, la propriété de la corporation archiépiscopale de Montréal. Les exercices pieux ont recommencé le lendemain, le dimanche 23 juin, jour où l'Eglise célébrait, cette année, la solennité de la fête de saint Jean-Baptiste. Ces exercices se feront dorénavant sous la direction d'un groupe de prêtres séculiers, à qui Mgr l'archevêque a voulu confier l'administration du déjà renommé sanctuaire.

C'est l'intention de Monseigneur que ce sanctuaire devienne le centre officiel, pour son diocèse, de la dévotion au Sacré-Coeur, et c'est pourquoi il a été décidé qu'il porterait désormais le nom *Chapelle de la réparation au Sacré-Coeur*. Sa